

COMPTE RENDU

PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT

DU

CANTON DE VAUD

sur

L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1867



LAUSANNE

IMPRIMERIE GENTON & DUTOIT.

—
1868

CHAPITRE III.

Instruction supérieure.§ 4^e. *Ecole spéciale de Lausanne.*

Cette école, qui rend les plus grands services à la cause de l'instruction supérieure appliquée aux arts, a subi une notable diminution dans le nombre de ses élèves. En 1866, ce nombre était de 30. Il a été réduit à 22 en 1867.

La cause en a été une sorte de malaise résultant d'un bruit qui s'était accrédité que l'école pourrait bien être supprimée. En effet, cette école a pendant longtemps vécu de ses propres ressources, à part une subvention de l'Etat de 2000 et une subvention de 1500 fr. de la ville de Lausanne. Mais les besoins se sont beaucoup accrus et l'école spéciale s'est effectivement trouvée dans une position financière un peu embarrassée.

Il va sans dire que l'Etat ne pouvait pas laisser cette institution dans l'embarras; aussi, après quelques tractations, le conseil d'état a-t-il décidé d'accorder une indemnité de 40,000 fr. à titre provisoire, jusqu'au moment où la question de la réunion de cette école à l'académie serait décidée. La ville de Lausanne, de son côté, a porté à 2000 fr. sa subvention de 1500 fr. Dès ce moment, le sort de l'école spéciale a été assuré.

A la reprise des cours en novembre 1867, cette école comptait 22 élèves, dont 11 Vaudois, 6 Suisses d'autres cantons et 5 étrangers à la Suisse.

Pendant cette même année, elle a délivré 8 diplômes, savoir : 4 d'ingénieurs-constructeurs, 3 d'ingénieurs-mécaniciens et 1 d'ingénieur-chimiste.

Le budget de cette école est le suivant :

Dépenses.

Enseignement	Fr. 46,125
Concierge, laboratoire, bibliothèque	» 7,000
	<hr/>
	Fr. 23,125

Recettes

Finances des élèves	Fr. 7,500
Subvention de l'Etat	» 40,000
Subvention de Lausanne	» 2,000
En caisse	» 5,000
	<hr/>
	Fr. 24,500

§ 2. *Académie.*

Le personnel enseignant est maintenant composé de 21 professeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Pendant l'année 1867, ce personnel a subi d'importantes modifications. Les chaires de latin et de philosophie vacantes depuis une année ont été repourvues, celle de latin par la nomination de M. Bonnet et celle de philosophie par la nomination de M. Charles Secretan. M. le professeur Hornung ayant donné sa démission en juillet 1866, le conseil d'état avait chargé M. Brocher, de Genève, de donner provisoirement un cours de droit romain. Cet enseignement ayant pleinement satisfait, M. Brocher a été appelé sans ultérieur examen à remplir cette chaire.

L'année académique a enfin été attristée par la mort subite et par accident du professeur Pignet. L'enseignement de l'histoire de l'Eglise a été confié pour la fin du cours à M. le pasteur Fabre et celui de la dogmatique à M. le pasteur Chapuis. Un concours a été ouvert pour repourvoir à cette chaire, mais ce concours n'ayant amené aucun résultat, l'enseignement de ces deux

branches a dû être confié aux mêmes personnes pendant l'année académique 1867-68.

Le personnel des élèves se répartit de la manière suivante :

1° Faculté des lettres et sciences :	
a) <i>Section des lettres.</i>	
Etudiants réguliers	35
b) <i>Section des sciences.</i>	
Etudiant régulier	4
c) <i>Externes des deux sections.</i> . .	134
	Total 170
2° Faculté de théologie :	
Etudiants réguliers	13
3° Faculté de droit :	
Etudiants réguliers	9
Externes	39
	Total 48

Le personnel de tous les élèves de l'académie est donc de 231 répartis, d'après les nationalités, en

Vaudois	140
Suisses non Vaudois	55
Etrangers à la Suisse	36
	231

Les examens de 1867 ont fourni des résultats très satisfaisants. Sur 36 étudiants réguliers qui ont subi les examens, 34 ont été promus, un seul a échoué, quatre n'ont pas complété leurs examens pour des causes indépendantes de leur volonté.

Il est cependant à regretter que le nombre des externes soit si considérable, comparativement à celui des étudiants réguliers. C'est là un fait qui n'est pas favorable au progrès des études.

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay a, comme les années précédentes, appliqué le revenu de cette fondation à la formation de trois prix qu'elle a décernés aux étudiants des trois facultés qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens.

Pendant l'année académique 1866 à 1867, neuf étudiants ont obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres, six celui de bachelier ès-sciences physiques et naturelles, et deux celui de licencié en théologie. Il n'y a pas eu de diplôme de ce genre conféré aux étudiants en droit, les trois étudiants admis à l'examen n'ayant pu le faire à l'époque réglementaire, pour cause de service militaire. Mais ils ont été admis à se présenter au mois de novembre et ont réussi dans leurs épreuves.

En 1867, treize élèves ont subi les examens libres de concours, onze sujets ont été traités et il a été décerné 8 prix et 5 accessits pour une somme de 470 fr.

Les gages Paris et Masset sont demeurés vacants faute d'étudiants remplissant les conditions voulues.

Le montant du prix de religion fondé par M. Pavillard a été transmis à la direction du collège cantonal pour être appliqué conformément à sa destination.

Le montant du prix Levade pour la lecture a été distribué en quatre accessits, dont 2 de 15 fr. et 2 de 40 fr.

Les élèves qui ont joui d'une bourse de l'Etat ont été au nombre de 40 dont 9 appartiennent à la faculté de théologie et un à celle des lettres et sciences. Le total de ces 40 bourses s'est élevé à 2775 fr.

La conduite des étudiants a été généralement bonne et la fréquentation des leçons plus régulière que les années précédentes.

Les cabinets et laboratoires de physique et de chimie

sont dans un très-bon état. Plusieurs nouveaux instruments ont été ajoutés au cabinet de physique.

Les instruments d'astronomie sont aussi en bon état, mais il est à regretter qu'en raison de leur position, on ne puisse pas les utiliser pour des exercices d'astronomie pratique.

Le manège a été très-fréquenté, tant par des élèves vaudois que par des externes étrangers.

Un cours libre et gratuit de médecine légale a été donné par le docteur Recordon aux étudiants en droit et très régulièrement suivi par les élèves.

§ 3. Bibliothèque cantonale.

Les dépenses pour cette bibliothèque ont été les suivantes :

Achats de livres	Fr. 3,367 75
Abonnements aux journaux	» 838 —
Frais divers	» 939 57
Traitements des employés	» 4,074 30
	<hr/>
	Fr. 9,219 82

A déduire pour abonnements, amendes et divers, 301 fr. 94 c., reste à la charge de l'Etat 8,917 fr. 98 c.

Le nombre des lecteurs s'est de nouveau accru pendant le courant de l'année.

Il y a eu 5700 volumes distribués hors de l'établissement et 6000 consultés sur place.

§ 4. Collections scientifiques.

Nos diverses collections continuent à être fréquemment visitées par un nombreux public de simples curieux qui viennent y chercher un utile délassement, mais aussi par des amateurs de la science, qui y viennent faire des travaux plus ou moins importants.

Malheureusement l'administration doit sans cesse lutter contre l'étroitesse des locaux, qui est cause que des richesses scientifiques très précieuses ne peuvent pas être utilisées comme on pourrait le désirer. Le conseil d'état ne néglige nullement cette importante mais difficile question.

Musée d'histoire naturelle.

On comprend que cette intéressante partie de nos collections soit particulièrement visitée par un nombreux public de curieux. Elle grandit peu à peu au moyen de dons et d'achats. Mais c'est surtout ici que l'encombrement résultant du manque de place se fait sentir.

Minéralogie, géologie, paléontologie.

Au moyen de la part qui avait été assignée à cet objet sur le legs Durand, on a pu faire des achats assez considérables, parmi lesquels il en est d'une valeur réelle.

Quelques dons ont aussi été faits par diverses personnes.

Enfin, M. le Conservateur lui-même a déposé au Musée plus d'une centaine de minéraux de choix de sa propre collection, le reste de cette collection ayant été acheté par l'Etat pour compléter celle de l'académie spécialement destinée à l'enseignement.

Antiquités.

Les collections archéologique et numismatique du Musée cantonal suivent depuis dix ans environ une progression très marquée et vraiment digne de fixer l'attention du pays.

Le rapport publié en 1838 par le M. Troyon accusait l'existence d'à peu près 700 objets d'antiquités et d'une centaine de pièces appartenant à l'ethnographie.

Les importantes découvertes de Concise, quelques acquisitions et un bon nombre de dons élevèrent rapidement le chiffre de la première de ces deux séries, et, à la fin de 1866, le catalogue du Musée cantonal comprenait déjà pour la partie archéologique seule plus de 3200 numéros.

L'année qui vient de s'écouler a été plus profitable encore et dans cette dernière période, le catalogue s'est élevé à plus de 4600 numéros.

La collection privée de M. Troyon que le propriétaire a léguée à l'Etat après sa mort constitue un tout à part et forme un total de 3000 objets.

Plusieurs personnes ont fait des dons d'une grande valeur. Mais l'acquisition la plus importante est celle des terres cuites antiques que l'on doit aux soins entendus et à la grande générosité du conservateur actuel, M. Morel-Fatio. Tous ces monuments, choisis avec soin et d'une authenticité parfaite sont d'une grande importance et quelques-uns ont même été l'objet de publications spéciales.

En un mot, nos collections antiques ont pris un accroissement et un aspect qui assurent au Musée cantonal un rang des plus honorables.

Monnaies et médailles.

L'accroissement du médailler est plus notable encore que celui des séries archéologiques.

Les chiffres suivants donneront une idée précise de nos richesses numismatiques actuelles.

Monnaies antiques grecques et romaines . . .	5,009
Monnaies du moyen âge et modernes . . .	6,988

Total, 11,997

A quoi il faut ajouter :

Médailles, jetons, tessères, sceaux, etc.,
venant de la plupart des pays de l'Europe, . 4,839

Total général, 43,830

Toutes ces pièces sont classées et en bon ordre.

Enfin, il y a 2585 doublets d'une valeur plus ou moins grande et qui peuvent servir dans l'occasion à faire des échanges et par conséquent de nouvelles acquisitions.

De nombreux donateurs, au nombre desquels des étrangers de distinction, doivent être comptés parmi les bienfaiteurs de cette partie de nos musées. Mais, disons-le bien haut, le principal honneur en revient au conservateur, M. Morel-Fatio.

Disons cependant que, si le chiffre de nos richesses numismatiques est satisfaisant, l'installation du médailler laisse par contre beaucoup à désirer par l'insuffisance des locaux. Cette insuffisance réagit d'une manière très fâcheuse sur toutes nos collections.

Musée de peinture, dit Musée Arlaud.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, rien de particulier n'a eu lieu pour ce musée. Une seule acquisition a été faite, c'est le tableau de M. Veillon, justement apprécié par tout le monde, ainsi que la parfaite restauration du tableau de M. Morel-Fatio, dont, jusqu'à présent on ne pouvait connaître tout le mérite et qui est maintenant un des plus beaux du Musée. Celui de M^{me} Hegg qui avait été acquis à la fin de 1866 a été payé au commencement de 1867. La collection de tableaux est en très bon état et n'exige aucune réparation.

Musée d'antiquités d'Avenches.

La commission d'experts qui a visité ce musée en 1867

a pu en constater le bon ordre et l'excellente tenue, grâce aux soins intelligents du conservateur.

Par suite des pluies abondantes de l'année, on n'a pu faire de nombreuses fouilles et cependant cet établissement a fait quelques acquisitions importantes en objets antiques et en médailles. Les ouvriers occupés aux fouilles ont toujours grand besoin d'être surveillés à cause de leur penchant à soustraire des objets souvent précieux qu'ils trouvent pour les vendre à des étrangers.

Comme les années précédentes et malgré l'éloignement des voies ferrées, ce musée n'a pas cessé d'être visité par des étrangers et il continuera certainement à attirer l'attention, puisqu'un ouvrage sur Aventicum, publié par la société des antiquaires de Zurich et accompagné de fort belles planches paraîtra prochainement.

Pour faciliter le classement de tous les objets et leur bonne tenue, il sera nécessaire de pourvoir à la création d'une nouvelle salle.
